

## **Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil**, tenue le 5 février 2007, à la salle de conférence du Centre de la Volière, à vingt heures.

### **En présence des conseillers :**

Madame Nancy Guichard, messieurs Denis Boulanger, Patrice Painchaud, Gaston Robin, Michel Rousseau et Christian Vinet formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jacques André Roy.

Madame Hélène Painchaud, directrice générale, est également présente.

### **01. Ouverture de la réunion**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare la réunion ouverte.

### **02. Adoption de l'ordre du jour**

#### **07-02-01 Adoption de l'ordre du jour**

**Il est proposé par madame Nancy Guichard**

**Appuyé par monsieur Michel Rousseau**

**Et unanimement résolu**

**Que** l'ordre du jour soit adopté, le varia restant ouvert.

**Adopté.**

### **03. Adoption du procès-verbal**

#### **07-02-02 Adoption du procès-verbal**

**Il est proposé par monsieur Gaston Robin**

**Appuyé par monsieur Michel Rousseau**

**Et unanimement résolu**

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 janvier 2007 soit accepté tel que présenté.

**Adopté.**

#### **a) Suivi aux procès-verbaux**

Monsieur le maire mentionne que suite à une demande du Conseil, une copie du devis spécial pour la traverse aérienne a été demandée à monsieur Richard Douville, chef du Centre de service de Saint-Jean-Port-Joli du ministère des Transports du Québec et remis antérieurement aux membres du Conseil. Monsieur le maire fait remarquer qu'il manque des annexes au devis, ces documents seront demandés à monsieur Richard Douville pour que le devis soit complété. Suite à une discussion, les conseillers concluent que certaines modifications devraient être apportées dans le libellé du devis. Des rencontres auront lieu afin de définir les modifications qui devraient être apportées et ces dernières seront soumises au ministère des Transports du Québec avant le renouvellement du contrat soit en 2009.

### **04. Correspondance**

La Société des traversiers du Québec a transmis un chèque au montant de 16 633,44 \$ couvrant les frais encourus pour la formation du capitaine et les différentes rencontres pour préparer la gestion des opérations du traversier pour 2007.

Monsieur Maxime Dion, avocat, conseiller juridique, accuse réception au nom du ministre de la Sécurité publique, monsieur Jacques P. Dupuis, de la résolution ayant pour objet : *Perception des sommes de la téléphonie cellulaire et IP pour le service 9-1-1.*

Dans une lettre en date du 1<sup>er</sup> février 2007, madame Chantal Vézina, présidente du Cercle des fermières de l'Isle-aux-Grues, s'informe de la possibilité de récupérer une douzaine de vieux pupitres d'élèves qui sont présentement à l'abandon dans la cave du 233, chemin du Roi et ce, pour un projet de plus grande envergure dans le cadre d'un cours de peinture sur bois. Suite à une discussion, les membres du Conseil conviennent unanimement de faire don au Cercle des fermières de l'Isle-aux-Grues des pupitres demandés afin d'encourager un projet culturel enrichissant pour les participantes, en plus de redonner une seconde vie aux anciens pupitres ainsi récupérés.

**07-02-03**      **Nomination d'un représentant pour siéger au Conseil d'administration de la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues**

**Considérant que** la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues demande de nommer un représentant de la Municipalité pour siéger au Conseil d'administration et ce, pour une période de deux ans ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par madame Nancy Guichard**

**Appuyé par monsieur Denis Boulanger**

**Et unanimement résolu**

**Que** monsieur Michel Rousseau soit reconduit à titre de représentant de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues, pour siéger au Conseil d'administration de la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues.

**Adopté.**

La Corporation de développement touristique a transmis une copie de la résolution portant le numéro 02-01-07 *Approbation des prévisions budgétaires 2007* ainsi que les prévisions budgétaires détaillées.

Madame Moya Greene, p.d.g. de la Société canadienne des postes, accuse réception de notre correspondance concernant les opérations de postes Canada.

Madame Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, nous a fait parvenir le document *Politique nationale de la ruralité 2007-20014.*

**07-02-04**      **Dépôt et adoption du rapport financier 2006 et des prévisions budgétaires 2007 de la bibliothèque municipale La Roses-des-Vents**

**Considérant que** le Comité de la bibliothèque municipale *Roses-des-Vents* présente le rapport financier 2006 et les prévisions budgétaires pour l'année 2007 ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Christian Vinet**

**Appuyé par monsieur Michel Rousseau**

**Et unanimement résolu**

**Que** la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues adopte le rapport financier 2006 et les prévisions budgétaires 2007 tels que présentés par le Comité de la bibliothèque municipale *Roses-des-Vents*.

**Adopté.**

**07-02-05**     **Renouvellement de la cotisation à la Chambre de Commerce et Industrie de Montmagny pour 2007**

**Considérant que** la Municipalité est membre de la Chambre de Commerce et Industrie de Montmagny ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Denis Boulanger**

**Appuyé par monsieur Patrice Painchaud**

**Et unanimement résolu**

**Que** la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues renouvelle son adhésion à titre de membre pour 2007, à la Chambre de Commerce et Industrie de Montmagny, au coût de 193,72 \$, taxes incluses.

**Adopté.**

Pour faire suite à une demande de monsieur Serge Labbé, le Tribunal administratif du Québec autorise l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour la construction d'une résidence et de ses accessoires, du lot 125 d'une superficie approximative d'un hectare.

Suite à une demande de monsieur Simon Painchaud, la Commission de protection du territoire agricole du Québec accepte de remettre la rencontre prévue pour le 23 janvier 2007 au 1<sup>er</sup> mars 2007.

La Commission de protection du territoire agricole du Québec, dans le compte rendu de la demande de la Société coopérative agricole de l'Isle-aux-Grues, indique dans l'orientation préliminaire que cette demande devrait être autorisée, notamment parce que la demande n'aurait pas d'effet sur l'homogénéité de ce milieu ou la pratique d'activités agricoles.

**07-02-06**     **Politique familiale**

**Compte tenu que** la MRC de Montmagny élaborera une Politique familiale MRC ;

**Compte tenu que** l'élaboration d'une Politique familiale est une continuité des actions déjà entreprises par la MRC de Montmagny et les municipalités pour son développement global ;

**Compte tenu que** chaque municipalité proposera ses actions et engagements spécifiques pour la famille et qu'ils seront inscrits dans la Politique familiale MRC ;

**Compte tenu que** l'élaboration d'une Politique familiale est importante pour le développement global de notre municipalité ;

**Compte tenu qu'**une Politique familiale nous permettra d'identifier et d'appliquer des actions visant le bien-être et la sécurité des familles;

**Compte tenu qu'**une Politique familiale peut contribuer à contrer les effets négatifs du déclin démographique et à attirer de nouvelles familles;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Michel Rousseau**

**Appuyé par monsieur Denis Boulanger**

**Et résolu à l'unanimité**

**De** nommer un représentant du conseil municipal comme responsable du volet Famille de la municipalité pour l'élaboration et l'application de la Politique familiale dans notre municipalité.

**Adopté.**

**07-02-07 Nomination d'un responsable du volet Famille pour l'élaboration et l'application de la Politique familiale dans notre municipalité.**

**Compte tenu** de la résolution # 07-02-06 qui stipule qu'un membre du conseil municipal doit être nommé responsable de l'élaboration et de l'application de la Politique familiale dans notre municipalité ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Christian Vinet**

**Appuyé par monsieur Denis Boulanger**

**Et résolu à l'unanimité**

**De** nommer monsieur Michel Rousseau, conseiller, comme responsable du volet Famille de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues pour l'élaboration et l'application de la Politique familiale dans notre municipalité.

**Adopté.**

Le ministère des Affaires municipales et des Régions accuse réception des prévisions budgétaires 2007.

Le procès-verbal de la réunion des directeurs incendie de la MRC de Montmagny, tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2006 est déposé.

La Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues invite le Conseil municipal à une rencontre d'information donnée par l'Office du tourisme de la Côte-du-Sud. Cette dernière aura lieu le 12 février prochain.

Madame Julie Boulet, ministre déléguée aux Transports, autorise la programmation des travaux en voirie locale présentée par la Municipalité pour un montant total de 240 545 \$.

Pour faire suite à l'acceptation de la programmation des travaux de voirie locale par le ministère des Transports, monsieur Jacques A. Tremblay, directeur au ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR), nous informe que le MAMR a recommandé à la Société de financement des infrastructures locales du Québec, le versement de la contribution gouvernementale pour la Municipalité soit un montant de 228 518 \$, qui sera

versé en sept versements s'échelonnant du mois de février 2007 au mois de décembre 2009.

**07-02-08**     **Dépôt à terme**

**Considérant** qu'au mois de février 2007, le ministère des Affaires municipales et des Régions transmettra le premier versement des fonds provenant d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec au montant de 54 844 \$ ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Michel Rousseau**

**Appuyé par monsieur Christian Vinet**

**Et unanimement résolu**

**De** déposer le montant reçu dans un dépôt à terme pour une période de 4 mois et ce, aux intérêts en cours.

**Que** monsieur Jacques André Roy, maire, et/ou madame Hélène Painchaud, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à cette opération.

**Adopté.**

**07-02-09**     **LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE  
AGRICOLE ET LES BESOINS DES MUNICIPALITÉS : STATU  
QUO OU CHANGEMENT ?**

**ATTENDU QUE :** La Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles nécessite une cure de rajeunissement et ce, après plus de 30 ans d'existence;

**ATTENDU QUE :** La Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles n'a jamais fait l'objet de grandes modifications;

**ATTENDU QUE :** L'application de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles soit unilatéralement appliquée de la même façon, dans toutes les régions du Québec (caractère homogène - mur à mur) et soit en conflit direct avec l'existence et la mission des MRC – à caractère régional;

**ATTENDU QU' :** Un consensus demeure omniprésent soit la nécessité de conserver un encadrement législatif (CPTAQ) pour protéger notre territoire agricole;

**ATTENDU QUE :** Les difficultés rencontrées résident dans l'application de la structure de gestion de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec, ce qui constitue évidemment un irritant majeur dans les limitations d'agir des municipalités;

**ATTENDU QU' :** Il est nécessaire de modifier l'application de la Loi afin qu'elle s'ajuste avec les réalités rurales

particulières et uniques, à chacune d'elles afin d'assurer leur prospérité et même leur survie;

**EN CONSÉQUENCE** : sur proposition de monsieur Denis Boulanger, appuyée par monsieur Michel Rousseau, il est résolu unanimement par les membres du conseil présents ;

**QUE** la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues appuie le mémoire « La Commission de protection du territoire agricole et les besoins des municipalités : *statu quo* ou changement ? » présenté par la municipalité de Ste-Élizabeth-de-Warwick, qui sera déposé à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois ;

**QU'** une copie de la présente résolution soit transmise le plus tôt possible à notre Municipalité Régionale de Comté, à notre député et au Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation et Ministre responsable de la région du Centre-du-Québec, monsieur Yvon Vallières.

**Adopté.**

#### **05. Présentation et adoption des comptes**

##### **07-02-10 Présentation et adoption des comptes**

**Il est proposé par monsieur Christian Vinet**

**Appuyé par madame Nancy Guichard**

**Et unanimement résolu**

**Que les comptes suivants soient payés :**

# 7021	Raymond Chabot Grant Thornton	1 883,03
	Honoraires professionnels, dossiers de la Municipalité et du traversier	
# 7122	Michel Rousseau épandage d'abrasifs	112,50
# 7123	Secourisme PME Québec	185,30
	matériel pour les Premiers répondants	
# 7124	Lavery, DeBilly services professionnels	964,31
# 7125	Bossé & Frère Inc.	3 257,42
	réparations sur l'épandeur d'abrasifs	
# 7126	Jacques & Raynald Morin	908,75
	transport des déchets et location de conteneurs	
# 7127	Les Concassés du Cap Inc.	854,64
	transport des matières recyclables et location de conteneurs	
# 7128	S.C.A. de Montmagny entretien général	31,27
# 7129	Café aux Quatre Vents frais de représentation	45,00
# 7130	Bureautique Côte-Sud fournitures de bureau	263,29
# 7131	Air Montmagny transport	60,45
# 7132	Épicerie Michel Gagné entretien général	25,00
# 7133	Rachel Gagné transport	14,00
# 7134	Ville de Montmagny	3 141,71
# 7135	Gérald Gaul frais de déplacement	536,64
# 7136	Réseau Biblio de la Capitale-Nationale	
	et de la Chaudière-Appalaches tarification 2007	588,15
# 7137	Jacques André Roy	36,45
	frais de déplacement pour la gestion du traversier	
# 7138	Raymonde Bernier	40,00
	dédommagement pour l'eau fournie au 233, chemin du Roi	

# 7139	Société canadienne des postes	frais postaux	8,61
# 7140	Fédération québécoise des municipalités		170,93
		Formation pour les élus	
# 7141	CARRA	retenues à la source et remise de cotisation	82,37
# 7242	Michel Gagné	collecte des vidanges	396,15
# 7143	Réal Roy	déneigement	6 334,10
# 7144	Chambre de commerce et industrie de Montmagny	renouvellement d'adhésion à titre de membre	193,72
# 7145	Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues	cotisation de membre	250,00
# 7146	Jean-Claude Lavoie	frais de déplacement	339,93
# 7147	Ministère des Finances	demande d'autorisation à la CPTAQ	244,00
# 7148	Jean-Claude Lavoie	frais de déplacement	324,00
# 7149	Société canadienne des Postes	frais postaux	137,54
# 7150	Gérald Gaul	frais de déplacement	534,30
# 7151	Michel Gagné	collecte des vidanges	396,15
07-02-05	Télus		151,10
07-02-07	Télus	mobilité	68,25
07-02-16	Hélène Painchaud	salaires	820,09
07-02-16		Remises gouvernementales	347,53
07-02-22	Jacques André Roy	salaires du maire	385,09
07-02-22		Remises gouvernementales	124,56
07-02-27	Hydro-Québec		4 471,41
07-02-27	Services de paie Desjardins		25,81
07-02-29	Hélène Painchaud	salaires	820,09
07-02-29		Remises gouvernementales	347,53
07-02-29		Salaires employés (Grue-des-Iles)	1 652,51
07-02-29		Remises gouvernementales (Grue-des-Iles)	1 170,31

### **Adopté**

#### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Hélène Painchaud, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues, certifie que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes ci-haut mentionnés au montant de 32 740,99 \$

\_\_\_\_\_  
Hélène Painchaud

### **06. Gestion des opérations du traversier**

#### **a) Mandat pour embaucher le personnel du traversier**

##### **07-02-11 Mandat pour embaucher le personnel du traversier N.M. Grue-des-Iles**

Considérant que des entrevues ont eu lieu dans le but de former l'équipage du traversier N. M. Grue-des-Iles, pour la saison 2007 ;

Considérant que chacun des membres d'équipage sera dans l'obligation de signer un contrat indiquant la description de tâches relatives à l'emploi ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Michel Rousseau**

**Appuyé par monsieur Denis Boulanger**

**Et unanimement résolu**

**Que** monsieur Jacques André Roy, maire, soit mandaté pour effectuer l'embauche du personnel du traversier N.M. Grue-des-Iles pour la saison 2007.

**Que** monsieur Jacques André Roy soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité les contrats relatifs à l'embauche du personnel.

**Que** le modèle de contrat soit expédié au contentieux de la Municipalité pour validation.

**Adopté.**

**b) Ouverture d'un compte de banque**

**07-02-12** **Ouverture d'un compte de banque réservé à la gestion des opérations du traversier**

**Considérant que** la gestion des opérations du traversier requiert un compte de banque spécifiquement réservé à cet effet ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Christian Vinet**

**Appuyé par monsieur Denis Boulanger**

**Et unanimement résolu**

**Qu'un** compte de banque spécifiquement réservé à la gestion des opérations du traversier N.M. Grue-des-Iles soit ouvert à la caisse Desjardins de l'Île-aux-Grues ;

**Que** monsieur Jacques André Roy, maire, et madame Hélène Painchaud, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à l'ouverture et aux transactions reliées à ce compte.

**Adopté.**

**c) Adoption des engagements budgétaires pour les opérations du traversier jusqu'au 31 mars 2007**

**07-02-13** **Adoption des engagements budgétaires pour les opérations du traversier jusqu'au 31 mars 2007**

**Considérant que** l'année financière de la Société des traversiers du Québec se termine le 31 mars 2007 ;

**Considérant que** des frais seront engagés par la Municipalité au cours de cette période ;

**Considérant que** monsieur le maire a préparé un projet d'engagements budgétaires pour couvrir les opérations du traversier N.M. Grues-des-Iles et ce, jusqu'au 31 mars 2007 ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Christian Vinet**

**Appuyé par monsieur Patrice Painchaud**

**Et unanimement résolu**

**Que** la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Île-aux-Grues adopte le projet d'engagements budgétaires, préparé par monsieur Jacques André Roy, maire,

pour la gestion des opérations du traversier pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2007.

**Adopté.**

**07-02-14 Autorisation au responsable de la gestion des opérations et des communications auprès de la Société des traversiers du Québec**

**Considérant qu'**en référence à la résolution portant le numéro 06-11-16, monsieur Jacques André Roy, maire, est nommé à titre de responsable de la gestion des opérations et des communications auprès de la Société des traversiers du Québec ;

**Considérant que** le responsable de la gestion des opérations et des communications auprès de la Société des traversiers du Québec doit bénéficier de la latitude nécessaire afin d'assurer la bonne marche des opérations du traversier ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Michel Rousseau**

**Appuyé par monsieur Denis Boulanger**

**Et unanimement résolu**

**Que** monsieur Jacques André Roy, maire, et madame Hélène Painchaud, directrice-générale, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents (contrat, entente, etc.) relatifs à ce mandat.

**Que** monsieur Jacques André Roy, maire, soit mandaté pour effectuer toutes les opérations et les transactions relatives à la gestion des opérations du traversier.

**Adopté.**

**07. Passerelles d'embarquement**

Monsieur le maire fait la lecture d'une lettre adressée par monsieur François Lachance, en date du 16 janvier 2007 et ayant pour objet : *Entente pour l'utilisation des passerelles d'embarquement pour piétons au quai de l'Isle-aux-Grues pour la saison 2007*. À cette dernière était également joint la copie d'une lettre adressée à monsieur Norbert Morin, député de Montmagny-L'Islet ainsi qu'une autre adressée à la Société des traversiers du Québec, en date du 31 janvier 2005. Cette correspondance démontre clairement le désaccord de Croisières Lachance pour une clause de l'entente pour l'utilisation des passerelles d'embarquement qui impose le tarif de 1 \$ par passager utilisateur d'une passerelle pour avoir accès à la terre ferme. Monsieur le maire, suite à la lecture de cette correspondance mentionne qu'il a répondu à monsieur François Lachance et fait la lecture de la lettre transmise :

Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues, le 1<sup>er</sup> février 2007

Monsieur François Lachance, président  
Croisières Lachance  
19, avenue des Canotiers  
Montmagny (Québec) G5V 1B9

**OBJET : Passerelles d'embarquement pour piétons au quai de l'Isle-aux-Grues**

Monsieur,

J'accuse réception de votre lettre du 16 janvier 2007, de la copie de la lettre du 8 janvier 2007 adressée à monsieur Norbert Morin, député de Montmagny-L'Islet ainsi que de celle du 31 janvier 2005 adressée à monsieur Denis Mainguy, ingénieur, directeur des Services de génie de la Société des traversiers du Québec, concernant la décision du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues, d'instaurer un coût d'utilisation des passerelles pour piétons au quai de l'Isle-aux-Grues.

Permettez-moi d'apporter quelques précisions concernant ce dossier en espérant que celles-ci répondront à vos interrogations.

Lorsque vous mentionnez dans votre lettre à monsieur Denis Mainguy : "Sachant que la Municipalité de l'Isle-aux-Grues désire contrôler ces passerelles", cette affirmation n'est pas fondée puisque ce n'est pas la Municipalité qui a demandé le contrôle de ces passerelles mais bien la STQ qui a demandé à la Municipalité, avant d'entreprendre les réparations, de confirmer un engagement de prise de possession des deux passerelles pour décembre 2005 sinon, celles-ci seraient enlevées (voir annexe I, résolution 05-07-07 de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 4 juillet 2005).

La Municipalité a accepté la prise de possession des passerelles à la condition que celles-ci soient remises à neuf pour un coût approximatif de 25 000 \$ selon l'estimé de la STQ et a demandé la gratuité pour les croisiéristes pour les années 2006, 2007 et 2008. Cependant, la STQ ayant refusé de garantir le bon fonctionnement des équipements pour ces trois années, la Municipalité a refusé la prise de possession pour décembre 2005. Par la suite, la STQ a accepté de procéder à la remise à neuf des passerelles et de garantir le bon fonctionnement de celles-ci pour l'année 2006 uniquement (voir Annexe II, résolution 05-09-13 de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 6 septembre 2005 ainsi que l'Annexe III, article 5.0, extrait de l'entente entre la STQ et la Municipalité, signée le 1<sup>er</sup> novembre 2005).

Toutefois, étant donné que l'entrepreneur de la STQ était dans l'impossibilité d'effectuer les travaux à la fin de l'automne 2005, la Municipalité ayant exigé que les travaux soient terminés à sa satisfaction avant d'en prendre possession, un addendum a été apporté à l'entente, ce qui a reporté la date d'acquisition au 6 juin 2006 (voir Annexe IV).

Dès la signature de l'addendum, la Municipalité a engagé, conformément à la demande de la STQ, un préposé à l'entretien et au bon fonctionnement des passerelles et, afin de se conformer à l'entente, a ajouté à son assurance responsabilité civile une couverture de 2 000 000 \$. De plus, l'évaluation du coût de remplacement de ces passerelles étant de 110 000 \$, la Municipalité s'est vue dans l'obligation de prendre une assurance contre les dommages.

Comme vous pouvez le constater, ce n'est pas de gaieté de cœur que la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues demande une somme de 1 \$ pour chaque passager utilisateur, pas plus d'ailleurs que pour augmenter ses revenus. En effet, cet argent sera affecté à 50 % dans un compte *Réserve pour les passerelles d'embarquement* qui servira uniquement à l'entretien des passerelles et l'autre 50% permettra la survie de la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues sur laquelle vous siégez en tant qu'administrateur.

En terminant, je tiens à vous souligner que cette décision a été prise par le Conseil municipal en tenant compte que notre budget de fonctionnement de la Municipalité qui est de 258 707 \$ ne nous permet pas d'agir autrement. Comme vous le savez, la Municipalité pour faciliter le développement touristique ne charge aucune taxe commerciale, aucune taxe d'affaires, aucun permis pour l'exploitation des trains balade et jusqu'en 2007, ne chargeait aucune taxe commerciale pour les matières résiduelles.

J'espère qu'en tant que membre de la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues, il vous sera possible de nous appuyer dans ce dossier d'autant plus que, grâce au passeport disponible afin de visiter les expositions mises sur pied par cette Corporation, vous pouvez bénéficier d'un rabais par client.

Bien à vous,

Jacques André Roy, maire

c.c. M. Norbert Morin, député de Montmagny-L'Islet  
M. Jean-Guy Desrosiers, maire de Montmagny  
M. Marcel Catellier, préfet de la MRC de Montmagny  
Mme Esther Larochelle, directrice de l'OTCS  
M. Gilda Desgagnés, Excursions maritimes Charlevoix Inc. (Le Coudrier)  
M. Denis Mainguy, ing., Société des traversiers du Québec.  
M. Michel Rousseau, président, Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues

Suite à une discussion, les conseillers concluent que la réponse de monsieur le maire correspond à la décision du Conseil.

#### **08. Activités du maire**

Monsieur le maire fait un bref compte-rendu des activités auxquelles il a participé :

9 janvier	Conseil de maires de la MRC de Montmagny.
15 janvier	Réunion en présence de représentants de la Société des traversiers du Québec et du vérificateur-comptable sur le financement des activités.
17 janvier	Rencontre à Montmagny pour le dossier du Pacte rural.
29 janvier	Séance de travail en présence du Conseil municipal et du capitaine Gérald Gaul afin de finaliser l'horaire du traversier pour la saison 2007.
2 février	Rencontre avec la notaire Mario Bilodeau et les propriétaires concernés, afin de signer les contrats de vente pour la session des sections de bouts de chemins municipaux.

#### **09. Varia**

##### **a) Formation pour les élus**

##### **07-02-15 Formation pour les élus**

**Considérant que** la Fédération québécoise des municipalités offre aux élus la possibilité de suivre différentes formations ;

**Considérant que** suite à plusieurs demandes, monsieur le maire désire suivre une formation pour pouvoir célébrer des unions civiles ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par madame Nancy Guichard**

**Appuyé par monsieur Gaston Robin**

**Et unanimement résolu**

**Que** monsieur Jacques André Roy suive la formation *Le mariage civile et l'union civile* et ce, au coût de 150\$, taxes en sus.

**Adopté.**

**b) Installations septiques**

Monsieur Christian Vinet mentionne qu'il a pris des renseignements concernant différentes solutions en matière d'installations septiques. Il explique les différents produits et compare les avantages et désavantages de chacun. Une discussion suit cet exposé.

**10. Période de questions**

**11. Levée de la séance**

**07-02-16**     **Levée de la séance**

**Il est proposé par monsieur Christian Vinet**

**Appuyé par monsieur Michel Rousseau**

**Et unanimement résolu**

**Que** la séance ordinaire du Conseil soit levée à 22h35, l'ordre du jour étant épuisé.

**Adopté.**

Jacques André Roy, maire

Hélène Painchaud, d.g. et sec.-trés.